Saulzoir-Montrécourt, section de Saulzoir-Montrécourt, conférence par M. A. Mullet, docteur en droit, avocat, sujet : L'idée républicaine et le progrès social ».

Thun-St-Martin, section de Cambrai, conférence par M. Verqueul, sujet : « L'idée républicaine ».

Villers-en-Cauchies, section de St-Aubert, conférence par M. Durtus, instituteur, sujet : « Les paysans et la Révolution française ».

Distinctions honorifiques. — Les distinctions suivantes ont été décernées aux médecins, vétérinaires et pharmaciens dont les noms suivent, pour les soins et médicaments qu'ils ont donnés gratuitement, soit aux militaires de la gendarmerie, à leurs familles ou aux chevaux de l'arme :

LETTRES D'ÉLOGES : MM. Sename, à Quesnoy-sur-Deûle (Nord) — Brunelle, à Lens (Pas-de-Calais) — Vallée, à Auzin (Nord) — Delmine, à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) — Girard, à Iwuy (Nord) ; Montois, à Tourcoing (Nord).

MÉDAILLES DE BRONZE : MM. Lecœuvre, à Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais) — Jacquet, à Haubourdin (Nord) — Mochez, à Onnaing (Nord) — Bouchez, à Busigny (Nord) — Foutry, à Masnières (Nord).

MÉDAILLES DE VERMEIL : MM. Hernu, à Auchel (Pas-de-Calais) — Lenoir, à Ligny-en-Cambrésis (Nord) — Lourties, à Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

Conférences agricoles publiques. — Les conférences agricoles auront lieu à la Mairie de Joulain, le 2 février, à 3 heures, M. Lecomte traitera de l'amélioration de la production beurrière des vaches. Mlle Loubry exposera les meilleures conditions de la maturation de la crème, de la fabrication et de la conservation du beurre.

M. Hédiard montrera l'importance du rôle social de la fermière, la nécessité de l'enseignement ménager agricole et l'utilité des associations professionnelles de fermières.

A Erquinghem-Lys, le jeudi 30 janvier, à 5 heures, par M. Hédiard, sur « L'Alimentation rationnelle du bétail ».

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Raismes. — L'ouvrier Déguyol, ouvrier aux usines Génot à Raismes, s'est blessé au cours de son travail et a reçu un lourd tuyau sur la jambe. Incapacité de 1 mois.

VOLS

A Raismes. — Le cantinier des établissements Franco-Belge s'étant aperçu que deux litres de liqueurs manquaient sur son comptoir, porta ses soupçons sur le sieur Freid, journalier, Prévenu les gendarmes questionnèrent le voleur qui avoua le larcin. Il a été écroué.

LA BELGIQUE

Evasion d'un condamné à mort

Gand, 25 janvier

Adrien Faibre, trente-quatre ans, condamné à mort en 1901, par la cour d'assises du Brabant, s'est évadé de la prison où il était détenu, à la suite de sa commutation de peine. Sa disparition a été constatée ce matin. On se demande comment il a pu s'évader. Son signalement a été envoyé dans toutes les directions.

De la dynamite mal placée

Namur, 25 janvier.

En l'absence de leurs parents, les petits Arthur et Nelly Gardoux, âgés de onze et six ans, jouaient dans la cuisine, quand une forte explosion se produisit dans le poêle. Une marmite en cuivre fut renversée et son contenu bouillant se répandit sur les deux petits qui, horriblement brûlés, poussèrent des cris de douleur. Les voisins accoururent et transportèrent les infortunés à l'hôpital, où l'on constata que le petit Arthur devait subir l'amputation de la main droite et que sa sœur avait l'œil gauche crevé par un éclat de cuivre. De la première enquête, il résulte que l'accident doit être attribué à une cartouche de dynamite qui se sera trouvée dans le charbon extrait de la mine.

DANS L'ARMÉE

Les fils d'étrangers. — M. Collard, député de Lyon, ayant demandé au ministre de la Guerre si les fils d'étrangers nés en 1884 et qui ont participé à la formation de la classe de 1905, seraient renvoyés dans leurs foyers par analogie avec des dispositions prises le 9 décembre dernier pour les jeunes gens visés par les conventions franco-belge et franco-suisse, le général Picquart lui a répondu par lettre qu'il n'y a pas d'identité de situation entre tous les fils d'étrangers nés en 1884 et ceux qui pouvaient bénéficier spécialement des deux conventions précitées. En effet, les premiers inscrits sur les tableaux de recensement à l'âge de 21 ans, devaient, sous le régime de la loi du 15 juillet 1889, accomplir deux années de service. La loi du 21 mars 1905 les incorporant pour le même laps de temps, n'a donc, en aucune façon, lésé leurs intérêts. Les seconds au contraire, pouvaient ne se faire porter sur les tableaux de recensement qu'à vingt-deux ans révolus. Ils suivaient le sort de leur classe d'âge et ne servaient qu'un an.

« En ce qui concerne les fils de Belges et de Suisses nés en 1884 et incorporés seulement en 1907, je suis disposé, écrit le ministre, à prescrire leur renvoi quand ils auront accompli une année d'activité.

« Quant aux autres fils d'étrangers nés en 1884 inscrits sur les tableaux de recensements de la classe 1905 et qui devraient, par suite, suivre intégralement le sort de cette classe, j'estime qu'il sera possible de les assimiler aux apourmés de la classe 1904 appelés pour servir le même temps sous les drapeaux, et de les renvoyer d'ici peu dans leurs foyers.

« Il doit être bien entendu toutefois que le renvoi par anticipation des fils d'étrangers ne pourra être prononcé qu'à l'égard des jeunes gens ayant été inscrits sur les tableaux de recensement par application des articles 11 et 12 de la loi sur le recrutement, mais qu'il ne pourra, dans aucun cas, être appliqué aux militaires qui ont été omis sur les tableaux, quelle que soit la cause de leur omission ».

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Roubaix. — On nous annonce la mort, à l'âge de 61 ans, de M. Désiré Mercier, doyen des musiciens de la « Grande-Harmonie ».

AUX RÉPUBLICAINS

Depuis le 16 janvier, les opérations de la revision annuelle des listes électorales sont commencées ; elles prendront fin le *mardi 4 février*.

C'est dans ce délai de rigueur que tous les électeurs devront se faire inscrire sur les listes électorales, s'ils ont changé de domicile, ou vérifier si leur inscription a été maintenue.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est sur les listes électorales arrêtées le 4 février, que se feront dans toute la France le dimanche 3 mai, les importantes élections pour le renouvellement des conseils municipaux.

Rappelons qu'aux termes de la loi, les conditions requises pour être électeurs sont les suivantes :

1° Etre Français ou naturalisé Français ;
2° Etre âgé de vingt et un ans au 31 mars 1908 ;
3° Jouir de ses droits civils et politiques ;
4° Avoir dans la commune son domicile réel avant le 4 février 1908 ou y habiter depuis le 1er octobre 1907, ou, en cas de non-domicile, sa résidence dans la commune, être inscrit au 1er janvier 1908 au rôle des contributions.

Les électeurs sont prévenus qu'ils doivent exiger un récépissé des déclarations qu'ils feront dans les mairies, soit en vue de leur inscription, soit de leur radiation. En cas de contestation, ce récépissé servira de preuve et de base à l'action qu'ils sont en droit d'introduire devant le conseil de préfecture.

Dernière Heure

Les affaires marocaines

Une nouvelle complication. — Nouveau combat en perspective.

Tanger, 25 janvier

Le fameux caïd des Zavân, appelé Aka Hamou, aurait quitté ses moniagnes à la tête d'une colonne considérable de cavaliers il marcherait dans la direction de Rabat et se proposerait d'attaquer le poste de Bou-Znika qu'occupent nos troupes

Depuis le commencement du conflit dynastique, on se demandait pour quel sultan prendrait parti ce puissant caïd dont la réputation guerrière a fait au Maroc un personnage légendaire.

Aka Hamou est en effet ce caïd qui, envoyé autrefois par le sultan Moulai et Hassan en expédition contre les Zayan, s'établit dans cette région, la soumit et se déclara indépendant. Tout en conservant, par une complaisance que le makhzen jugea habile, son investiture de caïd.

Aussi, depuis lors, Hamou, tout-puissant dans ses montagnes, s'évertue à éviter le passage de mehallas chérifiennes. Cette préoccupation semblait être une garantie de sa neutralité dans la crise actuelle. Mais il faut croire, si la nouvelle de sa marche sur Bou-Znika se confirme, que les appels de Moulai-Hafid à la guerre sainte ont dû vivement exciter le fanatisme des Berbères qu'il commande. On ajoute que Aka Hamou, qui est très vaniteux, ne saurait se résigner, quels que soient les risques de l'entreprise, à ne pas profiter de l'occasion unique qui s'offre à lui de combattre les chrétiens.

Sans prendre cette nouvelle au tragique, il convient de faire ressortir qu'elle concorde avec les renseignements communiqués à Tanger par les agents consulaires français dans le sud. Le général d'Amade doit être prêt, si cette attaque se produit, à la repousser dans des conditions qui enlèvent à tous les rôdeleés berbères du Maroc l'envie de gagner le paradis sur notre dos.

AVANT ALGÉSIRAS

Une réflexion de la comtesse de Bülow. — M. Loubet aurait failli démissionner.

Le correspondant Parisien de l'*Indépendance Belge* rappelant les événements qui ont précédé la Conférence d'Algésiras, raconte que dans une réception de la comtesse de Bülow, celle-ci aurait répondu à un diplomate qui la félicitait sur la chute éventuelle de M. Delcassé et qui lui disait : « Enfin, vous avez sa tête », la comtesse aurait répondu : « Sa tête, nous ne l'avions pas demandée, on nous l'a offerte ».

Le correspondant ajoute que M. Loubet voulut donner sa démission de Président de la République lorsque M. Delcassé quitta la salle du Conseil qui eut lieu à l'Elysée, au moment où la question marocaine battait son plein.

M. Loubet fut vivement encouragé par M. Combarieu à suivre cette voie, « c'eût été une belle protestation contre l'intrusion de l'étranger dans les affaires de France ».

EXPLOSION DANS UNE MINE

Un tué, quatre blessés grièvement

Lyon, 25 janvier.

En forant un trou de mine dans une galerie de l'exploitation des pyrites de Ternant, le burin d'un ouvrier frappant sur le *rocher enflamma une charge de poudre*, qui détermina une épouvantable explosion.

Quatre ouvriers qui se trouvaient dans la zone dangereuse eurent particulièrement à souffrir des éboulis de rochers qui suivirent. L'un est mort écrasé sous un énorme amas de terre. Un autre a une jambe brovée et le bas-ventre ouvert ; un troisième a le visage brûlé.

Il y aurait un quatrième blessé soigné sur place

LILLE

LA JOURNÉE DU DIMANCHE

LA MATINÉE

Palais des Beaux-Arts, ouvert de dix heures à quatre heures

Musée commercial — De dix heures à quatre heures, rue du Lombard

Musée industriel — De dix heures à quatre heures, à la Halle aux sucres

Musée de gravures (Hôtel de Ville). — De onze heures à quatre heures

Musée houiller. — Rue de Bruxelles, de 10 à 4 heures

Bains Lillois — Ouverture à 8 heures.

Université populaire — A 11 h., au Kursaal-Théâtre, conférence, représentation.

L'APRÈS-MIDI

Bains publics Lillois — A 2 h. 1/4, matinée de gala, organisée par l'Association amicale des Anciens élèves de l'école municipale.

Kursaal-Théâtre. — A 3 h., « Madame Sans-Gêne », pièce en 4 actes.

Théâtre municipal — A 2 h 1/4, vues cinématographiques, « Les Mémoires », drame en 5 actes.

LA SOIRÉE

Caserne [illegible] — A 6 h. du soir, fête en l'honneur des vétérans du bataillon des sapeurs-pompiers

Orphéon d'Esquermes. — A 6 h., concert au siège, 10, rue du Faubourg de Béthune.

Concours de cogs. — A 5 h., cuniculicoq Durand, rue de Flandre, 64, à 6 h., chez Henri Bruelle, rue de Flandre, 92.

Théâtre municipal. — A 5 h. 3/4, « Lucrèce Borgia », drame en 5 actes. « La Fille du Régiment », opéra-comique, « Un Lycée de jeunes filles », opérette en 3 actes.

Théâtre de l'Odéon — A 6 h., représentation.

Brasserie de l'Industrie — Concert.

Brasserie Continentale — Concert.

Le Monument André

Liste de souscription N° 24

MM Gillet, docteur, 5 fr — Vandame, coiffeur, 1 fr — Wiart, entrepreneur, 5 fr — Fremaux, manufacturier, 5 fr — Anonyme, 1 fr — Boudin, architecte, 2 fr. — Si Thery, directeur d'école, 1 fr — Lancry, cafetier, 1 fr — Quenin, tapissier, 1 fr — Azabou, cafetier, 1 fr — Louis Dubreille, cafetier, 1 fr — Vve C. Delsyal, cafetier, 0,50 — Lond, pension bourgeoise, 0,50 — Cousin, cafe, 0,50 — G. Polier, cordonnier, 0,50 — Delval, cafe 0,50 — Mr Remy, primeurs, 0,50 — Louis Thery, cafetier, 5 fr — Julien Ronzel, négociant en bois, 2 fr — Lepautre-Peyrou, négociant en chaussures, 1 fr — Hard-Devos, employé, 1 fr

— MM Walker, constructeur, 5 fr — Grenier-Darragon, négociant, 5 fr — Courtoble-Francq, négociant, 5 fr — Anonyme, 5 fr — Réssim, entrepreneur de chauffage, 2 fr — Mahaqua, rentier, 2 fr — Wanquier, propriétaire, 2 fr — Renier, négociant, 2 fr — d'Argoubet, représentant, 2 fr — Chapin, ingénieur, 2 fr — Ch Prévost, négociant, 1,50 — Chrovet, 1 fr — Nusse, 1 fr — Chquennois, 1 fr — Crombet, cordeur, 1 fr — Verlu, coiffeur, 1 fr — Lefebvre-Ducrot, boucher, 1 fr — D et P Courtecuisse, négociants, 1 fr. — Hauwel, bailli, 1 fr. — Desmis, boucher, 1 fr. — Douville, 1 fr. — Guionneaud, café, 0,50 — Vanderlen Omer, cafetier, 0,50 — Descamps, 0,50 — Divers anonymes, 6 fr. 20 — Montpellier, teinture, 5 fr. — Ch. Picavet, 1 fr. — Duburcq, adjoint, 5 fr. — Binamé, conseiller, 10 fr. — Ch. Rémy, cons. municipal, 5 fr. — Parmentier, cons. municipal, 5 fr. — Dambrine, 5 fr — Leleu, cons. municipal, 2 fr. — Boutry, cons. municipal, 2 fr. — Liégeois-Six, cons. municipal, 2 fr.

Total, 127 fr. 20.
Total des listes précédentes, 4 701 fr. 35.
Total à ce jour, 4.831 fr. 55.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 39, rue Basse, et à la caisse de l'imprimerie Danel, 93, rue Nationale.

Un veto incompréhensible

M. le sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Téléphones ayant refusé à l'administration municipale le droit de mettre les abonnés du réseau téléphonique de l'Etat en communication avec les fonctionnaires réunis au réseau municipal, les intéressés sont priés, quand ils ont besoin d'un service public, soit pour cause d'incendie, de rixes sur la voie publique, d'accidents nécessitant l'envoi d'une voiture d'ambulance, ou tous autres motifs, de faire connaître l'objet de leur demande au téléphoniste de service à la mairie. Cet agent se chargera de transmettre les renseignements au fonctionnaire compétent, mais M. le sous-secrétaire d'Etat interdit la communication directe, quelque grave que soit le motif de l'appel (même en cas d'incendie) avec les fonctionnaires municipaux, postes de pompiers, commissariats de police ou autres. Pour appeler, il suffit de demander « les Pompiers, quel que soit l'objet de l'appel. »

Concours de Carnaval de la Mi-Carême

La commission organisatrice du Concours s'est réunie jeudi sous la l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Cointreau, adjoint délégué aux fêtes.

Comme l'année dernière, ce concours comprendra cinq mille francs de primes, médailles et diplômes, offerts par la municipalité et qui seront répartis dans les diverses catégories du règlement.

La commission a examiné tout spécialement les dispositions nouvelles de la 8e catégorie, relatives aux chansons patoises. Elle a décidé que toutes les chansons, pour être admises au concours, devront être chantées par des sociétés de carnaval composées de 12 personnes au minimum.

Les auteurs sont invités : 1° à choisir comme texte de leurs chansons des sujets de carnaval, de préférence des sujets d'actualité ; 2° à remettre au bureau des fêtes à la mairie, avant le 29 février prochain et sous pli cacheté, quatre exemplaires de leurs chansons (chansons inédites) ; ils sont priés de les signer d'une devise ou d'un pseudonyme et d'y indiquer, si possible, par quelles sociétés elles seront chantées. L'enveloppe contiendra les exemplaires portera la mention : « Concours de chansons — Mi-Carême 1908 — Service des Fêtes, mairie de Lille » ; 3° à faire chanter leurs chansons par une personne qu'ils auront désignée, devant un jury qui se réunira à la mairie, dans les premiers jours de mars.

Tout sujet immoral, politique ou religieux sera écarté du concours. Il en sera de même pour les chansons-réclames.

La Commission a ensuite ratifié la décision prise le 28 février 1906, en ce qui concerne les emplacements des jurys.

Ainsi, en 1905, les jurys ont fonctionné Grande-Place, places aux Bleuets, Calmat et Jacquart ; en 1906, ces jurys ont été installés place Lécroart, rue de Fives, place du Théâtre et Saint-André ; en 1907 ils ont occupé les places des Jacobins-Chiriaux, Vanhoenacker, du Concert et de Ribour ; cette année, ils seront les concurrents place de la Nouvelle-Aventure, square Ruault, Grande-Place et rue Saint-Sébastien.

Le règlement des quatorze catégories du concours sera publié et affiché très prochainement. Cette fête carnavalesque aura lieu le 29 mars prochain.

Lidoire en veine de galanterie

La gaîté des soldats français et leur amabilité envers le beau-sexe sont proverbiales. Il leur arrive quelquefois cependant de dépasser les bornes et d'oublier que le beau sexe est aussi le sexe faible.

Cette semaine, un détachement de soldats du 16e chasseurs se rendait, vers huit heures du soir, au cours des illettrées, sous le commandement d'un caporal. Chacun sait que les gens qui ne savent pas lire sont d'une extérieure quasi-méridionale, et le silence ne régnait pas dans les rangs, sentire les observations vehémentes du gradé. Mon compère de malheur, voilà que les chercheurs crosseront, au moment où ils apprennent le métier de la guerre à Arras, leurs jeunes illettrés revenant de leur travail en se donnant le bras. Les pétrines bombèrent sous les capotes, et comme le caporal se trouvait en tête du détachement, quelques soldats des derniers rangs se détachèrent, enlacèrent galamment les tailles des demoiselles effarouchées et les plaçant au milieu d'eux, leur firent de leur faire goûter les charmes de la marche en colonne par quatre. Malheureusement, la galanterie de Lidoire manqua de légèreté et bientôt une des jeunes filles, Mlle W..., n'en pouvant plus, se laissa tomber. Instinctivement, elle porta les mains en avant, mais ses doigts touchèrent les premiers et si mal le sol, qu'ils se retournèrent complètement sur le dessus de la main.

La plaisanterie des illettrés du 16e bataillon de chasseurs coûtera, d'après le docteur Pollet, qui fut appelé, dix jours d'incapacité de travail à Mlle W. Les pauvres troupiers coupables sont navrés de l'aventure d'autant plus qu'elle va se terminer pour eux en salle de police. En effet, l'autorité militaire, mise au courant du fait, a ouvert une enquête. Le caporal, chef de détachement, a déclaré qu'il n'avait pas vu la scène parce que à ce moment précis il se trouvait en tête de la colonne dont il voulait ralentir l'allure.

Espérons qu'en même temps que l'A B C, on apprendra à ces braves illettrés à ne plus conter fleurette aux demoiselles pendant le service.

LE FEU

Un feu de cheminée s'est déclaré samedi vers dix heures un quart du matin, au numéro 61 de la rue Jacquemars-Giélée, où habite Mme veuve Laderrière. Les pompiers du poste de la rue du Fresne vinrent sur les lieux et à l'aide d'une bouteille de sulfure éteignirent facilement les flammes. Les dégâts sont insignifiants.

ON ARRÊTE

Les agents de sûreté Desmulier et Flinois ont arrêté samedi matin, en vertu d'un extrait de jugement du Tribunal correctionnel de Lille, Elodie Breyne, 20 ans, varoleuse, demeurant rue Baudin, 21, qui avait été condamnée pour vol.

— Georges Cambier, garçon boulanger, rue de Paris, 171, qu'un parquet belge recherchait pour vol, a été appréhendé samedi après-midi et conduit à la maison d'arrêt.

TAMPONNEUR PRIS

Vendredi vers sept heures du soir, un car E 526 se dirigeant vers la rue Solférino, tamponna en passant au carrefour d'Arras, un camion traîné par deux chevaux, chargé de sacs très lourds, appartenant à M. Brouta, entrepreneur. Le choc fut d'une violence extrême, mais seul le tramway eut à en souffrir, le camion le supporta sans broncher. L'avant du car a été complètement démoli. Il n'y eut pas d'accident de personne.

LES SUITES D'UNE CHUTE

Une octogénaire, Mme veuve Callens, demeurant rue Paul-Bert, 25, gravissant mardi soir l'escalier conduisant à son appartement, perdit l'équilibre et tomba. Relevée par des voisins, elle fut étendue sur son lit. Mais comme le lendemain Mme Callens n'avait pas encore repris connaissance, on manda un médecin qui, constatant une fracture du crâne, ordonna le transport de la blessée à l'hôpital Saint-Sauveur. L'état de l'octogénaire n'avait fait que s'aggraver depuis ce jour. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, elle est morte samedi matin.

COFFRES-FORTS GRUSON
Rue Royale, LILLE
— ENVOI DU CATALOGUE — 41000

UNE MARMOTTE QUI DORT TROP BIEN

M. Fernand Larbuzé, trente ans, voyageur de commerce pour une maison de Paris, et demeurant à Saint-Quentin, se trouvait vendredi à Lille pour affaires. S'étant rendu chez un client, rue Meurein, il abandonna dans le couloir de la maison sa valise d'échantillons, contenant une marmotte. Pendant qu'il s'entretenait avec son client, un voleur gourmet passa et la déroba avec cinquante francs de pièces qu'elle renfermait. En ajoutant à cette somme le prix de la caisse elle-même, M. Larouzé subit un préjudice d'une centaine de francs. La police, avertie, recherche le voleur.

SERVANTE INDÉLICATE

Les agents de sûreté Blas et Monnet ont arrêté samedi matin une jeune servante, Berthe Gadenne, 22 ans, ancienne domestique de Mme Goubin, hôtelière, place des Reformés, 13. Berthe Gadenne avait pris le large en emportant une nappe et une somme d'argent appartenant à sa patronne qui avait confié à la jeune fille pour aller faire quelques commissions.

Pour l'hygiène et l'économie, chauffez-vous avec les merveilleux Foyers à gaz Engels, 72, rue Nationale, Lille. Pour éviter les contrefaçons, exigez le nom Engels. 42926

L'INSPECTEUR DES GARNIS

La police recherche un individu qui, jeudi dans l'après-midi s'est introduit dans une chambre du troisième étage, habitée par Mademoiselle Hennion, 19 ans, manœuvre de manufacture de la Basse-Deûle et y a pris une somme de quinze francs. Le même individu a tenté de pénétrer dans une autre chambre située au 2e étage et habitée par une demoiselle Lucienne, mais il n'a pu forcer la porte. M. Marmonier, commissaire du 2e arrondissement, a reçu la plainte de M. Heunion et fait rechercher l'auteur du vol.

LABORATOIRE MUNICIPAL

Pendant le mois de décembre 1907, le laboratoire municipal a analysé 989 échantillons de denrées alimentaires, sur lesquels 129 ont été reconnus falsifiés ou nuisibles (28 eaux, 53 laits, 6 vinaigres, 4 confitures, 5 huiles, 2 bières, 1 cidre, 40 beurres, etc.)

Pendant cette même période, le service d'inspection des halles et marchés a effectué 195 visites, au cours desquelles 24 saisies ont été faites, portant sur 1.634 kilos de denrées avariées (235 kilos de poissons, 100 kilos de moules, 699 kilos de viandes). Nous rappelons au public que le laboratoire municipal analyse gratuitement les denrées alimentaires ; les échantillons sont reçus 3, rue des Fleurs, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 3 à 5 heures.

Parapluies-Cannes, 52 bis, r. Esquermoise. 42942

LISTES ÉLECTORALES DE 1908

Le maire de Lille rappelle aux électeurs qu'en exécution du décret réglementaire du 2 février 1852 et des lois des 7 juillet 1874 et 5 août 1884, la liste générale et le tableau de rectifications sont déposés à la mairie, bureau des élections, et communiqués à tout requérant. Pour faciliter l'enregistrement des demandes en inscription ou en radiation, qui devront être formées avant le 4 février inclusivement, le bureau des élections restera ouvert les lundi 27, mardi 28, mercredi 29, jeudi 30, vendredi 31 janvier, samedi 1er février, de 8 heures à midi et de 2 heures à 9 heures du soir ; dimanche 2 février, sans interruption, de 9 heures à 4 heures, lundi 3 février, de 8 heures à midi et de 2 heures à 9 heures, mardi 4 février, de 8 heures à midi et de 2 heures à minuit. Passé ce délai, toute demande est irrecevable.

IMPOSSIBLE

Eclipser le renom, entraver le succès
Colossal du Congo, roi des savons français ?
On viderait plutôt d'un trait, comme une tasse
La Méditerranée !... Y songerez-vous, bagasse !

Un troubadour, au savonnier Victor Voinier.

LES ACCIDENTS

SOUS UN CHEVAL. — Samedi matin, vers neuf heures et demie au moment où l'omnibus de l'*Hôtel Moderne* passait place St-Maurice, le jeune Georges Richard, dont les parents habitent rue Jean-Jacques-Rousseau, 36, est allé se jeter dans les jambes du cheval. Renversé sur la chaussée, l'enfant s'est tout le poignet droit en outre reçu une forte contusion à l'œil. Le petit blessé, dont l'état n'est pas grave, a été conduit à son domicile par l'auteur involontaire de l'accident, après avoir reçu quelques soins dans une pharmacie voisine.

CHUTE SUR LE TROTTOIR. — Mme Victorine Baclet, veuve Lambrecht, 73 ans, marchande de gâteaux, 263, rue du Long-Pot, sortait de chez elle, quand elle glissa sur le trottoir et tomba. Dans sa chute, elle s'est fracturé le bras gauche.

TOMBÉE SUR L'ESCALIER. — Samedi matin, vers dix heures, Mlle Marie Mouton, 38 ans, domestique chez M. Delmotte, boulevard de la Liberté, 43, était montée sur un escabeau pour nettoyer quelques carreaux, quand elle perdit l'équilibre et se fractura la jambe droite à deux endroits. Le blessé a été transportée à l'hôpital de la Charité.

Les Tombolas

A Lille. — Tombola des Orphélinats-Lillois, tirée le 25 décembre 1907. — Liste des lots non réclamés :

Série A

2289	19751	26491	42720	45005	48709
5661	20412	26530	42900	46035	49875
6345	20156	37353	42908	46423	49899
12349	23171	41442	43327	47007	49969
20265	41869	44424	47295	49186	53008
41908	45373	48043			

Série B

4090	10328	16208	29188	35434	5583
11702	18926	30759	36165	7002	8208
19011	30931	37140	9071	14905	25444
20444	4701	9259	15667	28472	34830
9349	13631	28311	35180		

AVIS. — Les lots peuvent être réclamés chez M. Pagant, 90, rue Esquermoise, jusqu'au 30 janvier inclus.

Le 2 février aura lieu au siège de la Société un nouveau tirage des lots non réclamés.

COMMUNICATIONS ET CONVOCATIONS

Du 26 janvier

Union Fraternelle des Jardiniers de Lille — Assemblée générale à 5 heures précises, à l'Elysée, 65, boulevard de la Liberté, son siège social. Elections partielles pour le renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

Société des Anciens grades. — A 4 h. précises, assemblée générale au siège, 45, rue Faidherbe. A 5 h., conférence avec projections par M. Van Brouèke. Les familles des sociétaires sont invitées à y assister.

Bureau de Bienfaisance de Lille
Consultations gratuites pr les indigents
Rue des Fossés, 31
Maladies des voies respiratoires, Dr Lemoine, Vendredi, Coudron, mardi et vendredi, de 6 h. à 7 h. ½.
Maladies nerveuses, Dr Duhem, mercredi et samedi à 11 heures.
Consultations pour les femmes enceintes, Dr Bué, lundi à 11 heures.
Rue Saint-Gabriel, 28
Maladies des yeux, Dr Painblanc, mardi, samedi à 9 heures.

ARTHRITIQUES Buvez vos repas CONTREXÉVILLE PAVILLON 42550

L'Institutrice des Riaulx

Par Pierre DAX

— Ta santé est bonne, à toi, mon enfant ?

— Oui, maman, très bonne.

— Tant mieux. Tu es institutrice, m'a dit Marcelle ?

— Oui...

— Dix ans dans une même famille, c'est rare. Cela te fait honneur, ainsi qu'à ceux chez qui tu vis.

Jeanne se tut.

— Ton élève est gentille ?

Oh ! quelle horrible souffrance !... quelle douloureuse station !...

Les nerfs comprimés, Jeanne balbutia :

— C'est une enfant charmante.

— Quel âge a-t-elle ?

L'institutrice se troubla :

La question banale incitait à une réponse qui, d'un mot, pouvait soulever tous les voiles... faire connaître la trame entière du roman... nommer le père de l'enfant... tous les dessous de sa vie... la noirceur à l'heure de la clémence et de la réconciliation.

Jeanne mentit.

— Elle va avoir dix-neuf ans.

— Dix-neuf ans ! répéta la malade. Ton séjour y sera court maintenant. A dix-neuf ans, une jeune fille n'a plus besoin d'institutrice.

Elle a de nouvelles aspirations. L'institutrice devient une gêne. L'élève souhaite son éloignement.

Le cœur de Jeanne se tordit.

La mère ajouta :

— Qu'importe ! L'avenir ne ressemblera pas au passé !... Du moins, il ne dépendra que de toi. Un petit chez soi est préférable à un grand chez les autres.

— Maman, ne parlons pas de cela. Occupons-nous de toi seule. Nous aurons le temps de soulever d'autres questions. Pour le moment, il ne s'agit que de ton rétablissement. Que dit le docteur ?

— Il a trouvé ce matin un peu de mieux.

— Ce mieux s'accentuera, tu verras.

— Je ne sais pas.

Jeanne enleva son chapeau qui lui alourdissait la tête, ses gants qui emprisonnaient ses mains.

La mère suivait tous ses mouvements.

— Est-ce que la famille dans laquelle tu es n'a fait aucune difficulté pour t'accorder un peu de liberté ?

— Madame Paulin est une femme de cœur, dit Jeanne en rougissant légèrement. Elle m'a même offert de rester ici jusqu'à demain.

— Comment l'appelles-tu cette dame ?

— Madame Paulin.

— Et ton élève ?

— Marguerite.

— D'après ce que tu me dis, c'est une fille unique ?

Jeanne se retourna et balbutia :

— Oui.

— Tu n'as pas eu à souffrir d'un caractère arrogant, autoritaire. Ces enfants-là sont souvent infatués de leur personne, de leur fortune...

— Non, gémit encore l'institutrice en s'efforçant de cacher chaque blessure causée par chacune des questions. Non, c'est une rare exception. Cette enfant a une nature d'or.

— Tant mieux !... soupira la mère. Tu as eu de la chance !... Tant mieux ! répéta-t-elle.

— Maman, tu causes trop, tu seras fatiguée.

Un sourire [illegible] effleura ses lèvres.

— Causer trop... Et de qui parlait-elle ? D'étrangers, puisqu'elle n'osait pas encore interroger.

Il est vrai que ces étrangers étaient quelque chose de sa fille, puisque celle-ci vivait de leur vie, une vie qu'ils lui faisaient douce, mais qui aurait pu être difficile et pénible...

Plusieurs fois, Jeanne changea de conversation, mais quelques minutes après, la malade reprenait son thème.

— Cette dame t'a autorisée à rester jusqu'à demain, dis-tu ?

— Oui, maman.

— Qui se chargera de ton élève jusqu'à ton retour ?

— Marguerite assiste à un bal ce soir chez des amis.

— On la produit sans doute beaucoup, cette jeune fille ?

— Assez.

— On doit avoir des vues très hautes pour son avenir ?

Jeanne toussota.

Elle étouffait.

Les nerfs de son cou se nouaient.

Ses artères battaient avec violence.

— C'est bien naturel, gémit-elle.

— Oh ! oui, quand rien ne manque, c'est naturel, appuya madame Didier.

Un petit coup de sonnette vint mettre un terme aux oppressions de la malheureuse.

C'était la garde-malade qui venait reprendre ses fonctions.

— Puisque je suis ici, expliqua Jeanne, madame pourrait s'accorder un peu de repos.

— Laisse faire... Madame a l'habitude...

C'est très fatigant, très ennuyeux, un malade, lorsqu'on n'est pas fait à ses exigences.

Jeanne rejoignit un instant sa cousine.

Toutes deux s'entretinrent longuement et très amicalement.

Aucune indiscrétion ne fut commise.

Lorsqu'elles se séparèrent, une franche affection se nouait, malgré le silence dans lequel Jeanne s'était renfermée sur tout ce qui la touchait.

Néanmoins, mademoiselle Morlaux n'en savait pas plus long que la veille.

Dans la chambre d'amis que l'enfant prodigue devait occuper pour la nuit, elle trouva à peu de choses près les meubles, bibelots qui garnissaient sa chambre de jeune fille.

Une émotion violente la saisit lorsqu'elle y pénétra, et là, n'avant aucun motif pour se contraindre, elle éclata en sanglots.

Aussi amers qu'ils fussent, ces pleurs, aussi profondé qu'elle la sentait cette tristesse, Jeanne éprouva alors le soulagement.

Quelle que soit l'énergie, arrive un moment où les nerfs prennent le dessus. La détente se fait. Impossible d'arrêter l'explosion.

Par tempérament et par volonté, Jeanne était courageuse, mais elle était femme, et, les plus fortes ont des heures où elles redeviennent ce que la nature les a faites : douces, faibles, aimantes.

Le cerveau fléchit et le cœur se manifeste.

Jeanne, allait, venait, contemplant avec émotion ce qu'elle connaissait, inspectant ce qui, pour elle, était nouveau, se faisant peu à peu à l'idée bienfaisante du chez soi.

Déjà, elle éprouvait des idées de bouleversement. Tel meuble placé ici serait mieux que là...

Dans quelques jours, bientôt, l'aménagement régulier, bourgeois, symétrique, prendrait des dispositions modernes.

Dans une ivresse de détente dont les personnes qui vivent chez les étrangers éprouvent de temps en temps le besoin, elle traçait des plans.

Depuis dix ans, et plus, elle acceptait toutes combinaisons, approuvait chaque chose. Mahude lui communiquait une idée dans une docilité passive, pour ne pas la brusquer, pour ne pas la contrarier et être toujours — quoi qu'il lui en coûtât — soumise.

Aujourd'hui, un bien-être physique l'envahissait. La volonté s'exerçait sur des riens.

Les heures passèrent vite.

Jeanne revint dans la chambre de la malade, conversa avec le diplômée des hôpitaux de Paris, Mme Didier s'intéressa à tout. Puis elle s'endormit pendant que les deux femmes causaient.

— Mademoiselle — déclara la garde — je suis convaincue que votre présence ici hâtera la guérison de madame votre mère. La fièvre qu'aurait du occasionner l'émotion ne s'est pas manifestée. C'est de très bon augure.

— Est-ce une appréciation sincère ?

— Absolument, mademoiselle. J'ai l'habitude des malades. Du reste, chez madame votre mère l'estomac est solide. Elle aura besoin de ménagements, elle devra prendre des précautions. Dans quinze jours, vous verrez, elle pourra essayer des promenades en voiture.

— Puissiez-vous dire vrai !

Le soir, pendant que la domestique préparait le dîner de Jeanne, la mère et la fille se retrouvèrent seules.

La lampe était allumée et, pour atténuer la lumière que reflétait un abat-jour jaune pâle, Jeanne l'avait placée derrière le paravent.

— J'avais beaucoup de questions à te poser, soupira la malade presque timidement.

Les paupières de Jeanne battirent.

Elle s'y attendait.

— Maman, si tu es raisonnable, tu attendras à demain. Une nuit de repos t'est nécessaire. Demain, il est là.

— Demain, tu parliras : tu ne peux pas manquer à tes devoirs.

— J'en ai là-bas et j'en ai ici, des devoirs. Mon intention n'est pas de m'en aller de très bonne heure. La journée de Marguerite sera consacrée au repos à cause des fatigues de la nu